

Paris, le 6 juin 2016

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Lancement de la campagne de prévention des cambriolages

Dans le cadre du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, le ministère de l'Intérieur lance une campagne de prévention des cambriolages.

En 2015, il a été constaté une baisse des cambriolages de logement pour la troisième année consécutive depuis la mise en œuvre du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée. En 2015, 233 541 cambriolages de logements ont été constatés, en baisse de 0,9 % par rapport à l'année précédente (source : ministère de l'Intérieur / SSMSI / Interstats).

Pour éviter les cambriolages, un dispositif a prouvé son efficacité en 2015 : l'opération tranquillité vacances, qui consiste à demander la surveillance de son domicile, en son absence, par la police ou la gendarmerie, à l'occasion de leurs patrouilles. Sur l'agglomération parisienne, aucun domicile surveillé n'a été cambriolé. En milieu urbain, sur 135 375 domiciles surveillés, 0,15 % cambriolages ont été déplorés, contre une moyenne nationale de 0,96 %. En milieu rural et péri urbain, le dispositif s'est également montré efficace.

http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Zen-en-vacances-Beneficiez-de-I-Operation-Tranquillite-Vacances

Autre dispositif dissuasif: l'entente entre voisins pour surveiller leur quartier, à travers des partenariats de participation citoyenne conclus entre le maire, les habitants et les forces de sécurité. En cas de comportement inhabituel et suspect, les habitants peuvent immédiatement prévenir leurs contacts au sein de la police ou de la gendarmerie. Vecteur de cohésion sociale, ces partenariats sont aujourd'hui noués dans chaque département, plus nombreux d'année en année. En mai 2016, près de 3 200 partenariats sont en cours. Pour tout renseignement, les particuliers doivent contacter leur maire.

Le ministère de l'Intérieur donne des conseils pour éviter d'être victime d'un cambriolage ou pour réagir au mieux en cas d'effraction. Parmi les bons réflexes à avoir, il est conseillé de rester prudent sur les réseaux sociaux, en ne diffusant pas d'information sur ses vacances (date, lieu, photo, etc.)

http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Contreles-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes

En cas de cambriolage, les particuliers peuvent faciliter leurs démarches et gagner du temps à travers le dispositif de pré-plainte en ligne. Pratique, il permet de prendre un rendez-vous pour déposer plainte.

https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/

Pour en savoir plus sur cette campagne :

Unité du porte-parolat et des relations presse : <u>unitemedias-dicom@interieur.gouv.fr</u> / 01 40 07 26 78 Site internet du ministère de l'Intérieur : <u>http://www.interieur.gouv.fr</u>
Réseaux sociaux :



